

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R24-2017-087

CENTRE-VAL DE LOIRE

PUBLIÉ LE 22 MARS 2017

Sommaire

DIRECCTE Centre-Val de Loire	
R24-2017-03-21-007 - DECISION modificative n° 10 portant affectation des agents de	
contrôle de l'inspection du travail de l'Unité départementale du Loiret (3 pages)	Page 3
R24-2017-03-21-008 - DECISION modificative n° 5 portant affectation des agents de	
contrôle de l'inspection du travail au sein de l'unité de contrôle de l'unité départementale de	
l'Indre (2 pages)	Page 7
Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret	
R24-2017-03-14-008 - ARRETE constatant la désignation de nouveaux membres	
au Conseil Economique, Social et Environnemental de la région Centre-Val de	
Loire (CESER) (2 pages)	Page 10

DIRECCTE Centre-Val de Loire

R24-2017-03-21-007

DECISION modificative n° 10 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail de l'Unité départementale du Loiret

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE

DÉCISION MODIFICATIVE N° 10 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail de l'Unité Départementale du Loiret

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire,

Vu le code du travail,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat,

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 et 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 10 septembre 2014, modifié, du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôles ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques.

Vu la décision du 10 septembre 2014 modifiée portant nomination des responsables d'unité de contrôle et affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des unités de contrôle de l'unité territoriale du Loiret

Vu l'avis émis par le comité de direction régional.

DÉCIDE

Article 1 : L'article 2 de la décision du 10 septembre 2014 modifié en dernier lieu par l'article 1 de la décision du 21 décembre 2016 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des unités de contrôle est modifié comme suit pour le département du Loiret :

A compter du 1^{er} avril 2017, les tableaux concernant les UC Nord, Centre et Sud sont annulés et remplacés par les tableaux suivants :

UC NORD

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
1	Sabrina MACHAIRE Contrôleur du travail	Nicolas MAITREJEAN	Sabrina MACHAIRE
2	Nicolas MAITREJEAN Inspecteur du travail	Nicolas MAITREJEAN	Nicolas MAITREJEAN
3	Luc INGRAND Inspecteur du travail	Luc INGRAND	Luc INGRAND
4	Bérangère WRZESINSKI Inspectrice du travail	Bérangère WRZESINSKI	Bérangère WRZESINSKI
5	Marie-Pierre LAGACHE Contrôleur du travail	Bérangère WRZESINSKI	Bérangère WRZESINSKI
6	Mathieu DUPOUY Contrôleur du travail	Luc INGRAND	Luc INGRAND
7	Ludovic RESSEGUIER Inspecteur du travail	Ludovic RESSEGUIER	Ludovic RESSEGUIER

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
8	Hélène HERNANDEZ Inspectrice du travail	Hélène HERNANDEZ	Hélène HERNANDEZ-
9	Sylvie GIRAULT Inspecteur du travail	Sylvie GIRAULT	Sylvie GIRAULT
10	Aurore LAPORTE Inspectrice du travail	Aurore LAPORTE	Aurore LAPORTE
11	Céline ROCCETTI Inspectrice du travail	Céline ROCCETTI	Céline ROCCETTI
12	Benoît LUQUET Inspecteur du travail	Benoît LUQUET	Benoît LUQUET

UC CENTRE

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
13	Christel BEAUFRETON Inspectrice du travail	Christel BEAUFRETON	Christel BEAUFRETON
14	Solange KELEM Contrôleur du travail	Sylvie FRESNE	Sylvie FRESNE
15			
16	Gaëtan CHAMBON Inspecteur du travail	Gaëtan CHAMBON	Gaëtan CHAMBON
17	Raja FAIZ-EL JOUHARI Inspectrice du travail	Raja FAIZ-EL JOUHARI	Raja FAIZ-EL JOUHARI

Agents assurant l'intérim des postes vacants :

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
15	Mathieu DUPOUY Contrôleur du travail	Ludovic RESSEGUIER	Ludovic RESSEGUIER

<u>UC SUD</u>

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
18	Bernadette GENESTOUX Inspectrice du travail	Bernadette GENESTOUX	Bernadette GENESTOUX
19	Elisabeth NEMETH Contrôleur du travail	Bernadette GENESTOUX (ville de GIEN) Nicolas MAITREJEAN (autres communes)	Bernadette GENESTOUX (ville de GIEN) Nicolas MAITREJEAN (autres communes)

20	Raphaël BREGEON Inspecteur du travail	Raphaël BREGEON	Raphaël BREGEON
21	Sylvie FRESNE Inspectrice du travail	Sylvie FRESNE	Sylvie FRESNE
22	Elisabeth NEMETH Contrôleur du travail	Gaëtan CHAMBON	Elisabeth NEMETH
23	Marie-Pierre LAGACHE Contrôleur du travail	Sylvie GIRAULT	Sylvie GIRAULT
24	Sabrina MACHAIRE Contrôleur du travail	Raphaël BREGEON	Raphaël BREGEON

Article 2 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et la responsable de l'unité départementale du Loiret de la DIRECCTE Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans le 21 mars 2017 Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire signé : Patrice GRELICHE

DIRECCTE Centre-Val de Loire

R24-2017-03-21-008

DECISION modificative n° 5 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein de l'unité de contrôle de l'unité départementale de l'Indre

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE

DÉCISION MODIFICATIVE N° 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire

Vu le code du travail,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat,

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 et 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre en date du 10 septembre 2014, modifié, portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôles ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques,

Vu la décision du 10 septembre 2014 modifiée portant nomination des responsables d'unité de contrôle et affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein de l'Unité de Contrôle de l'Unité Territoriale de l'Indre,

Vu l'avis émis par le comité de direction régional

DÉCIDE

Article 1 : L'article 2 de la décision du 10 septembre 2014 modifié en dernier lieu par l'article 1 de la décision du 22 juin 2016 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail est modifié comme suit pour le département de l'Indre :

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agents en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
1	Corinne KRAUCH	Mathieu CHEUTIN	Corinne KRAUCH
	Contrôleur du travail		Mathieu CHEUTIN
	Mathieu CHEUTIN		
	Inspecteur du travail		
2	Charlotte DUNOYER	Charlotte DUNOYER	Charlotte DUNOYER
	Inspecteur du travail		
3	Nathalie FAUGUET	Mathieu CHEUTIN	Mathieu CHEUTIN
	Contrôleur du travail		
	Mathieu CHEUTIN		
	Inspecteur du travail		
4	Laurent MEUNIER	Laurent MEUNIER	Laurent MEUNIER
	Inspecteur du travail		
5	M'Affoto ANET	M'Affoto ANET	M'Affoto ANET
	Inspecteur du travail		
6	Philippe STEIMES	Mathieu CHEUTIN	Mathieu CHEUTIN
	Contrôleur du travail		
	Mathieu CHEUTIN		
	Inspecteur du travail		
7	Pascal CORDEAU	Pascal CORDEAU	Pascal CORDEAU
	Inspecteur du travail		

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agents en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
8	Christiane BRUNELLI	Mathieu CHEUTIN	Christiane BRUNELLI
	Contrôleur du travail		Mathieu CHEUTIN
	Mathieu CHEUTIN		
	Inspecteur du travail		

Article 2 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et le responsable d'unité départementale de la Direccte Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur immédiatement à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans le 21 mars 2017 Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire signé : Patrice Greliche

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2017-03-14-008

A R R E T E constatant la désignation de nouveaux membres au
Conseil Economique, Social et Environnemental de la région Centre-Val de Loire
(CESER)

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

ARRETE

constatant la désignation de nouveaux membres au Conseil Economique, Social et Environnemental de la région Centre-Val de Loire (CESER)

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 4134-2, R4134-1 à R 4134-4 et R 4134-6 ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (grenelle 2) ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Nacer MEDDAH préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-230 du 25 octobre 2013 constatant la composition du Conseil Economique, Social, et Environnemental de la Région Centre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-294 du 26 décembre 2013 modifiant la composition du Conseil Economique, Social, et Environnemental de la Région Centre ;

Vu la lettre du 13 mars 2017 par laquelle la Chambre d'agriculture Centre-Val de Loire désigne M. Hervé COUPEAU en qualité de membre du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, en remplacement de M. Xavier BEULIN;

Vu la lettre du 13 mars 2017 par laquelle la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSA) du Centre-Val de Loire désigne M. Florent LEPRETRE en qualité de membre du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, en remplacement de M. Hervé COUPEAU;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRETE

Article 1^{er}:

Est constatée au sein du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Centre-Val de Loire la vacance des sièges de M. Xavier BEULIN, membre désigné par la Chambre d'agriculture Centre-Val de Loire et de M. Hervé COUPEAU, membre désigné par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSA) du Centre-Val de Loire dans la catégorie « Entreprises et activités professionnelles non salariés ».

Article 2:

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 13-230 du 25 octobre 2013 est modifié ainsi qu'il suit :

1^{er} collège : Entreprises et activités professionnelles non salariés

Membre désigné par la Chambre d'agriculture Centre-Val de Loire

M. Hervé COUPEAU demeurant La Garenne 36250 NIHERNE

Membre désigné par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSA) du Centre-Val de Loire

M. Florent LEPRETRE demeurant La Valinière 41600 SOUVIGNY EN SOLOGNE

Le reste sans changement.

Article 3:

Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 14 mars 2017 Le Préfet de la région Centre-Val de Loire, Signé : Nacer MEDDAH

Arrêté n° 17.056 enregistré le 21 mars 2017